



LES AIDES POSSIBLES AUX INSCRIPTIONS



LE PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant destinée à financer une partie de son inscription.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire.
- Nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- Nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés .
- Etudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Comment cela fonctionne ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. Présenter-vous au club muni de ce courrier et les 50 € seront du coût de l'adhésion.

Plus d'infos : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

LES TICKETS SPORTS (enfants scolarisés en primaire)

La Ville de Besançon propose des aides s'adressant aux familles bisontines, sous conditions de ressources. Ce dispositif municipal facilite l'accès aux activités sportives en autres. L'attribution des Tickets est indexée sur le quotient familial CAF des familles, plafonné à 1 000 €, et sur les éventuelles autres aides perçues.

Infos pratiques

Conditions d'attribution des tickets

Il faut être domicilié à Besançon pour pouvoir bénéficier des tickets, quels qu'ils soient.

Puis, selon les tickets, il faut :

- pour les tickets Séjours et Accueils de loisirs : être âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour ou de l'accueil de loisirs.
- pour les tickets Sports et Culture : être scolarisé en classe primaire (maternels ou élémentaires).
- pour les tickets Jeunes BAFA : être âgé de 16 à 25 ans.
- pour les tickets Jeunes BAFD : être âgé de 21 à 28 ans.

Conditions de ressources

L'attribution des Tickets Loisirs Vacances est indexée sur le quotient familial CAF des familles (cf. tableau pages 4 et 5). **Le QF CAF maximum requis pour bénéficier de ces aides est de 1 000 €.**

Un minimum de 10 % du coût de chaque prestation doit rester à la charge de la famille. La Ville de Besançon se réserve, en conséquence, le droit de moduler ses aides en fonction des autres aides obtenues ou à venir.

Paielement

L'aide est versée directement au prestataire : la famille remet le ticket à l'organisateur qui déduit son montant du tarif. La Ville de Besançon délivre les tickets dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée annuellement par le Conseil Municipal pour l'année civile. La Ville de Besançon se réserve donc le droit de refuser la délivrance de tickets en cas de dépassement du budget alloué.

Dossier à constituer

Les familles sont invitées à se présenter au rendez-vous après inscription auprès du partenaire, avec les documents suivants :

- un bulletin de préinscription précisant tous les renseignements sur l'organisateur (nom, dates, lieu, durée, tarif...) assorti d'une attestation ou d'un devis
- le nom et le n° d'allocataire CAF
- une pièce d'identité

Retrait des tickets

1 mode de retrait : sur rendez-vous

Les Tickets Loisirs Vacances sont délivrés sur rendez-vous uniquement, et ce quels que soient le type de tickets et le site de retrait.

2 périodes de retrait selon les tickets

De mi-août à mi-novembre seulement
> tickets Sports et Culture

Toute l'année
> tous les autres tickets

5 sites municipaux de retrait

Centre municipal Sancey
27 rue Alfred Sancey
03 81 87 80 70

Bains Douches Battant
1 rue de l'École
03 81 41 57 58

Maison de quartier Grette Butte
31 bis rue du Général Brulard
03 81 87 82 40

Maison de quartier
Montrapon Fontaine-Écu
Centre Pierre de Coubertin
1 place Pierre de Coubertin
03 81 87 82 80

Maison de quartier Planoise
Centre Nelson Mandela
13 avenue Île-de-France
03 81 87 81 20

En complément de ce livret, découvrez les offres estivales de loisirs, sorties et séjours dans le guide **Loisirs & vacances pour tous** à paraître chaque année en mai.

Plus d'info : <https://www.besancon.fr/actualite/tickets-loisirs-vacances/>

DOUBS PASS SPORT (Collégiens)

Le Département du Doubs s'est engagé à faciliter l'accès des collégiens de familles modestes à la pratique sportive et culturelle. Le dispositif Doubs Pass'Sports Culture consiste en une aide de 50 versée par virement bancaire à la famille directement.

Pour l'obtenir, il faut avoir un enfant collégien, être bénéficiaire de l'allocation rentrée scolaire, ne pas avoir bénéficié de l'aide de l'Etat (Pass'Sport), pratiquer une activité sportive.

Les personnes éligibles (parents d'enfant collégien et bénéficiaire de l'allocation rentrée scolaire) reçoivent directement à domicile, un courrier émanant de la CAF, conjoint au Département du Doubs, accompagné d'un formulaire à remplir, à faire remplir par le club ou l'association. Les personnes renvoient ensuite le formulaire rempli accompagné des pièces justificatives demandées et reçoivent dans les meilleurs délais, un virement bancaire.

Contact et renseignements : Département du Doubs, direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture /Service du Sport, de la Culture et de l'Éducation Populaire7, avenue de la Gare d'Eau - 25031 BESANÇON Cedex. Tél : 03.81.25.85.04

Besançon Racing Club Escrime